

L'ESCRIME POUR TOUS!!!

FÉDÉRATION FRANÇAISE
ESCRIME

PROJET SPORTIF FÉDÉRAL

NOTE DE CADRAGE 2023





PROJET SPORTIF FÉDÉRAL

NOTE DE CADRAGE 2023

*L'ESCRIME POUR
TOUS!!!*

Depuis 2019, l'Agence Nationale du Sport donne la possibilité à la Fédération Française d'Escrime de décliner sa stratégie de développement au plus près des territoires en déclinant son **Projet Sportif Fédéral** (PSF).

La Fédération Française d'Escrime poursuit un objectif de résultat qui est de tendre vers **60.000 licenciés au 31 août 2024**. Cette ambition passe par la structuration de notre modèle associatif et la dynamique que chacun des clubs affiliés de notre fédération possède.

Il appartient à tous de proposer des actions pour inciter le plus grand nombre à pratiquer nos disciplines et à fidéliser nos licenciés.

Chaque licencié.e ou futur.e licencié.e doit pouvoir trouver sa place dans l'action du club et contribuer à la réussite du projet de celui-ci.

LES PRIORITES FÉDÉRALES

UNE NOUVELLE DYNAMIQUE DE DEVELOPPEMENT

1

- *Tendre vers 60.000 licenciés en 2024*
- *Structurer les territoires*

DEVENIR PREMIÈRE NATION MONDIALE

2

- *7 à 10 médailles olympiques*
- *Préparer l'après 2024*

UNE NOUVELLE GOUVERNANCE

3

- *Plus juste, plus proche, plus efficace*
- *Favoriser la participation*

Dans ce cadre, le projet de développement de la FFE est orienté sur :

- Le développement du nombre de licenciés en allant chercher de nouveaux licenciés et/ou en fidélisant les licenciés ;
- La structuration des territoires en pérennisant les conditions du développement par la formation, la création de nouvelles structures (antennes de club, clubs, comités départementaux...), l'animation de réseau, la professionnalisation.

Les priorités 2023 sont recentrées sur :

- L'accompagnement des clubs dans leur projet et leur développement pour atteindre l'objectif de 60 000 licenciés et répondre à la priorité politique : « **un club, un projet, un éducateur, un arbitre.** ». Plusieurs fiches ont été créées pour guider les clubs dans leur structuration, notamment celle sur la modélisation de la structuration du club en annexe ainsi que celles liées à la création d'un projet associatif et un plan d'action.
- La structuration des comités régionaux et départementaux pour se positionner comme des têtes de réseaux de proximité, indispensables à la réussite du projet fédéral et à la mise en oeuvre des actions qui en découlent.
- Les actions favorisant le développement et la diversification des pratiques en lien avec les politiques fédérales et gouvernementales.

Pour cette campagne 2023, l'ensemble des crédits alloués aux fédérations est en **baisse de près de 9%**. La baisse pour notre fédération, est de **3,21%**.

Les modalités d'attribution des crédits du PSF se verront ciblées et conditionnées pour rechercher l'efficacité des actions financées. Les stratégies territoriales doivent soutenir le déploiement de la stratégie nationale et contribuer à la réussite des politiques fédérales et prioritaires d'État. Nous devons collectivement contribuer à l'augmentation du nombre de licenciés, diversifier notre offre de pratiques et les publics accueillis, et renforcer notre qualité de service par la formation et la professionnalisation.

Le PSF de la fédération doit satisfaire à des critères d'intérêt général permettant de garantir la pratique du sport pour tous les publics, à tous les âges de la vie et sur tous les territoires, tout en répondant aux priorités du projet fédéral.



LES ACTIONS ÉLIGIBLES

Les actions définies dans le cadre des priorités fédérales de développement sont les actions favorisant le développement et la structuration de la pratique.

DU DÉVELOPPEMENT À LA STRUCTURATION

CLUBS

Parcours pluriannuel de formation d'arbitres et d'encadrants bénévoles/professionnels pour investir dans la durée et dans le projet de développement du club.

Projet de fonctionnement pour aider au démarrage d'un club et au fonctionnement d'un club \leq à 75 licenciés.

Projet de développement pour aider à développer le projet d'un club \geq à 50 licenciés et à diversifier ses activités.

COMITÉS DÉPARTEMENTAUX ASSOCIATIONS DÉPARTEMENTALES

Actions qui visent à contribuer à la professionnalisation.

Actions qui visent à soutenir la structuration du territoire et des clubs.

Actions qui visent à accompagner le développement des pratiques compétitives ou non.

Actions qui s'inscrivent dans le développement des politiques publiques et fédérales

COMITÉS RÉGIONAUX

Actions qui visent à soutenir le fonctionnement de l'ETR.

Actions qui visent à former et à contribuer au développement de l'emploi.

Actions qui visent à accompagner le développement et la structuration du territoire dans le cadre du déploiement.

Les actions territoriales doivent s'inscrire en cohérence et en complémentarité avec les stratégies de développement nationales (contrat de développement signé en 2021 pour la période 2021-2024) et les axes du projet sportif territorial (PST).

Ainsi, les structures demandeuses devront obligatoirement présenter des actions (ciblées selon le type de structures) dont les objectifs et la mise en oeuvre répondent à la stratégie de développement de la fédération et aux recommandations fixées par l'Agence Nationale du Sport (ANS).

Un nouveau cadre fédéral pour les actions éligibles a été posé. Il définit les actions éligibles pour chacune des structures qui demandent une subvention dans le cadre du PSF, les conditions d'éligibilité des actions, le fléchage des financements ainsi que l'évaluation attendue. Ce nouveau cadre figure en annexe.

RECOMMANDATIONS DE L'AGENCE NATIONALE DU SPORT

ARTICULATION DE LA STRATÉGIE NATIONALE ET DÉCLINAISON TERRITORIALE : Les actions éligibles s'inscrivent en cohérence et complémentarité avec le projet fédéral et les politiques publiques prioritaires du gouvernement. Les crédits PSF attribués aux clubs constituent 50% de l'enveloppe globale attribuée à la fédération. Il est demandé à l'ensemble des structures de cibler les publics et les territoires prioritaires dans leurs actions.

FÉMINISATION DE LA PRATIQUE SPORTIVE ET DE L'ENCADREMENT : au 31 août 2022, 32 % de femmes sont licenciées à la fédération. Une attention particulière devra être portée aux actions menées en faveur des femmes et des jeunes filles, pour répondre à l'objectif d'augmenter le nombre de pratiquantes féminines d'ici 2024. Le déploiement du plan mixité de la fédération doit permettre d'aider les structures fédérales à atteindre les objectifs. 4 axes ont été ainsi définis dans le cadre de ce plan :

- Féminiser les instances dirigeantes ;
- Développer la pratique pour le plus grand nombre de femmes et de jeunes filles ;
- Féminiser l'encadrement technique et pédagogique ainsi que le corps arbitral ;
- Promouvoir et accroître la réussite des féminines.

DÉVELOPPEMENT DES ACTIONS EN FAVEUR DE LA PRATIQUE DES PUBLICS EN SITUATION DE HANDICAP, DU SPORT-SANTÉ ET DU SPORT ÉDUCATION : une attention particulière devra être portée aux projets en lien avec la politique sport santé, éducative (sport scolaire et périscolaire particulièrement), ou d'inclusion des personnes porteuses de handicap. Il est demandé aux structures engagées dans la diversification des publics et des pratiques de mettre en valeur, dans leurs actions, les dispositifs d'État et fédéraux mobilisés. Exemples : 30 minutes d'activités quotidienne, ou bien 2 heures au collège, club inclusif, escrime cancer du sein, solution Riposte, Caravane rose...

ACCESSION TERRITORIALE AU SPORT DE HAUT NIVEAU : les actions de détection et de formation sportive favorisant le passage d'un premier niveau de pratique compétitive à une pratique plus intensive au sein d'un parcours d'accès au sport de haut niveau sont identifiées. Le but est d'assurer une relève de qualité au sein des équipes nationales afin de maintenir durablement la France dans le rang des meilleures nations mondiales. La stratégie de détection régionale et nationale ainsi que l'accompagnement des structures habilitées dans le PPF d'accession territoriale seront privilégiés.

MODALITÉS D'ORGANISATION

Les porteurs de projets éligibles sont les clubs affiliés à la FFE respectant l'article 8.1.5 des statuts, les comités départementaux, les associations territoriales et départementales d'escrime (ATE/ADE) et les comités régionaux. **Aucune décision d'attribution d'aide ne pourra être prise pour une association qui n'aurait pas souscrit au contrat d'engagement républicain, préalable obligatoire à l'octroi de toute subvention publique.**

Il est rappelé que, dans le cadre d'un projet déposé, l'acquisition de petits matériels hors biens amortissables est autorisée pour un montant maximal unitaire de 500 euros HT.

Toutes les demandes de subvention territoriale au titre du PSF doivent être formulées via la plateforme Le Compte Asso : <https://lecompteasso.associations.gouv.fr/login>

Des manuels utilisateurs relatifs à l'utilisation du Compte Asso (« créer un compte », « faire une demande de subvention »,...) sont mis à disposition sur le site de l'Agence Nationale du Sport.

Le seuil minimum de financement est de :

- **1 500 €** pour le total des actions PSF d'une même structure ;
- **1 000 €** pour les structures dont le siège social se situe en zone de revitalisation rurale (ZRR) ou dans une intercommunalité ayant signé un contrat de relance et de transition écologique (CRTE) rurale ou dans un bassin de vie comprenant au moins 50% de la population en ZRR ;
- **Le plafond maximal de subvention sera de 70% du budget total des actions pour les clubs de moins de 75 licenciés au 31/08/2022 et de 50% pour les autres clubs, comités départementaux ou régionaux.**

Un seul dossier est possible par porteur de projets, dans la limite de **3 actions par club, 4 par comité départemental d'escrime et 7 par comité régional.**



Les actions devront impérativement débuter en 2023. Leur réalisation (date de début et de fin) devra se tenir dans une période allant du 1er janvier 2023 au 30 juin 2024.

La demande de subvention doit être finalisée au plus tard le **7 avril 2023**.

L'instruction des demandes de subvention des clubs et des comités départementaux sera gérée par les commissions d'instruction régionales dans le cadre de leur enveloppe dédiée. La validation de l'ensemble des dossiers sera effectuée par la commission nationale PSF.

La commission nationale est composée de présidents de comités régionaux, de cadres techniques sportifs, de bénévoles ainsi que de la présidente de la commission éthique et déontologique de la FFE. Un représentant de l'Agence (conseiller de la fédération) est désormais invité à siéger à la commission.

CALENDRIER

La mise à jour des informations administratives peut être faite à tout moment en amont de l'ouverture de la campagne.

LE LUNDI 6 MARS 2023

Ouverture de la campagne et dépôt des dossiers sur le compte asso.

LE VENDREDI 7 AVRIL 2023

Clôture du dépôt des dossiers et fermeture du compte asso (Clubs/CD).

LE VENDREDI 28 AVRIL 2023

Retour des instructions des commissions régionales d'instruction.

LE VENDREDI 12 MAI 2023

*Date de réunion de la commission nationale d'instruction et de validation.
Fin de la période de dépôt des comptes rendus des actions financées en 2022.*

LE VENDREDI 26 MAI 2023

Retour des propositions de la fédération sur la liste des bénéficiaires et des montants associés

Entre juin et septembre 2023 l'Agence Nationale du Sport procédera aux vérifications ainsi qu'à la mise en paiement des subventions. L'Agence Nationale du Sport procédera à l'envoi des notifications d'accord ou de refus de façon dématérialisée dans le Compte Asso.

DOCUMENTS OBLIGATOIRES

Le porteur de projet souhaitant faire une demande de subvention devra obligatoirement fournir les documents suivants :

- Numéro d'inscription au Répertoire National des Associations,
- Numéro de SIRET de l'association,
- Attestation d'affiliation à la FFE,
- Statuts,
- Liste des dirigeants,
- Contrat d'engagement républicain Rapport d'activité approuvé lors de la dernière assemblée générale,
- Comptes approuvés du dernier exercice clos,
- Budget prévisionnel annuel (pour l'année en cours),
- Compte rendu PSF 2022 (pour les associations ayant reçu une aide dans le cadre PSF 2022),
- Projet associatif,
- RIB de l'association lisible et récent,
- Pour les clubs : déclaration sur l'honneur du président(e) attestant que 100% de ses membres sont licenciés à la FFE.

MOTIFS DE REFUS DE FINANCEMENT

Une attention particulière sera portée sur les obligations administratives et leurs conformités. En effet, tout document obligatoire qui n'est pas fourni peut faire l'objet d'un refus. Les motifs de refus peuvent être les suivants :

- Le projet à subventionner n'est pas en lien avec les axes prioritaires mis en avant dans la note de cadrage de la fédération et les actions éligibles figurant en annexe ;
- Le projet à subventionner n'est pas prioritaire au regard de l'enveloppe territoriale et des autres dossiers présentés ;
- Le projet à subventionner n'est pas en adéquation avec les capacités de l'association (humaine, matérielle, financière...)
- Autres.

Les objets du refus seront notifiés via l'outil de gestion. Pour vous aider dans votre dossier, les actions éligibles ainsi que les conditions d'évaluation sont précisées en annexe.

ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS

L'envoi des notifications d'accord ou de refus ainsi que le versement des subventions seront effectués par l'Agence Nationale du Sport (ANS). Les structures devront impérativement dans les six mois suivant la réalisation des actions, transmettre les comptes rendus des actions financées de façon dématérialisée sur Le Compte Asso, sous peine de demande de reversement de ladite subvention.

ACCOMPAGNEMENT

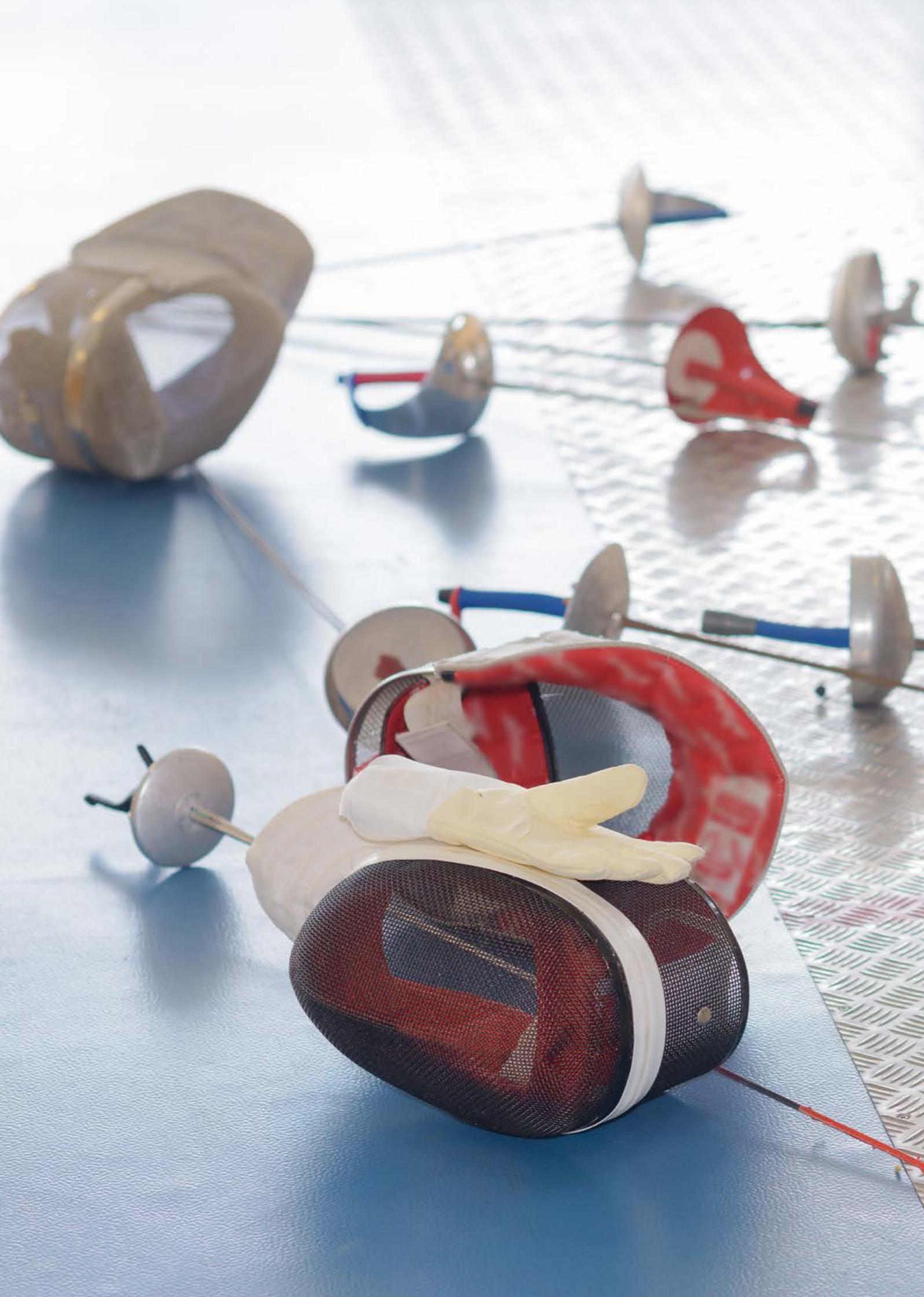
De par leur connaissance du contexte et des enjeux territoriaux, les acteurs de proximité que sont les comités ont un rôle essentiel dans l'accompagnement et/ou dans la diffusion de l'information relative à la campagne PSF 2023 et dans la formalisation des dossiers.

Pour vous accompagner dans vos démarches et la compréhension de vos demandes, les référents régionaux et nationaux sont à votre disposition. (liste disponible sur le site de la FFE).

Pour toute demande de renseignements, une adresse mail est à utiliser : psf@ffescrime.fr

LIENS UTILES

- Site Compte Asso : <https://lecompteasso.associations.gouv.fr>
- Site FFE / page dédiée au PSF : <https://www.escrime-ffe.fr/fr/ffe/vie-du-club-et-des-comites/projet-sportif-federal-psf.html>



FÉDÉRATION FRANÇAISE
ESCRIME

PROJET SPORTIF FÉDÉRAL

NOTE DE CADRAGE 2023

*L'ESCRIME POUR
TOUS!!!*

ANNEXES

OBJECTIF OPERATIONNEL : DEVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE

THEMATIQUE : FORMATION DES ACTEURS FEDERAUX		
ACTION ELIGIBLE :		
PARCOURS PLURIANNUEL DE FORMATION ARBITRE JUSQU'AU NIVEAU NATIONAL		
CONDITIONS	FINANCEMENT CIBLE	EVALUATION
Identifier la personne éligible au financement en une fois pour 3 ans avec suivi annuel + Avis du CR	Frais de déplacement, restauration, hébergement, inscription	Inscription effective de la personne + justification des frais
ACTION ELIGIBLE :		
PARCOURS PLURIANNUEL DE FORMATION ENCADRANT BENEVOLE JUSQU'AU NIVEAU EDUCATEUR 2		
CONDITIONS	FINANCEMENT CIBLE	EVALUATION
Identifier la personne éligible au financement en une fois pour 3 ans avec suivi annuel + Avis du CR	Frais de déplacement, restauration, hébergement, inscription	Inscription effective de la personne + justification des frais
ACTION ELIGIBLE :		
PARCOURS PLURIANNUEL DE FORMATION ENCADRANT PROFESSIONNEL JUSQU'AU NIVEAU DES JEPS		
CONDITIONS	FINANCEMENT CIBLE	EVALUATION
Identifier la personne éligible au financement en une fois pour 3 ans avec suivi annuel + Avis du CR + Avis de l'IFFE	Frais pédagogique en fonction des possibilités de prises en charge, frais de déplacement, restauration, hébergement, tutorat	Inscription effective de la personne + justification des frais

THEMATIQUE : ACCOMPAGNEMENT DES CLUBS < OU = 75 LICENCIÉS		
ACTION ELIGIBLE :		
FONCTIONNEMENT ET STABILISATION DE L'ACTIVITE ESCRIME		
CONDITIONS	FINANCEMENT CIBLE	EVALUATION
1 projet de club + 1 planning de cours + Identifier le public prioritaire	Achat d'équipements spécifiques à la pratique (appareillage, masque, tenue, arme, matériels pédagogiques)	Justification des frais engagés
ACTION ELIGIBLE :		
CREATION OU AIDE AU FONCTIONNEMENT D'ACTIONS D'ANIMATION EN LIEN AVEC LE PROJET DE DEVELOPPEMENT DU CLUB ET/OU LA COLLECTIVITE ET/OU DES PARTENAIRES		
CONDITIONS	FINANCEMENT CIBLE	EVALUATION
1 projet de club + calendrier prévisionnel d'actions d'animation + Identifier le public prioritaire	Kit premières touches, frais d'intervenant, frais de déplacement, supports de communication	Bilan de l'action + Justification des frais engagés + nombre de nouveaux licenciés
ACTION ELIGIBLE :		
CREATION OU ACCOMPAGNEMENT AU FONCTIONNEMENT D'UNE ECOLE D'ESCRIME (M7/M9/M11/M13) AU SEIN DU CLUB		
CONDITIONS	FINANCEMENT CIBLE	EVALUATION
Justification du fonctionnement de l'école (budget prévisionnel, projet pédagogique, planning de cours, intervenant ...) + Identifier le public prioritaire	Frais d'intervenant, achat de matériels, communication, frais de fonctionnement de la structure	Bilan de fonctionnement de l'école + nombre de jeunes inscrits + Taux de fidélisation des jeunes de l'école + Nombre de Pass découverte

Pour télécharger le document : [cliquez-ici](#)

THEMATIQUE : ACCOMPAGNEMENT DES CLUBS > OU = A 50 LICENCIÉS		
ACTION ELIGIBLE : DIVERSIFICATION DE LA PRATIQUE EN CLUB (EPEE, FLEURET, SABRE, SABRE LASER, ESCRIME ARTISTIQUES, EVEIL ESCRIME, ESCRIME EN EXTERIEUR, SANTE, SENIOR EN EPHAD, ESCRIME SUR ORDONNANCE, ESCRIME CANCER DU SEIN, LOISIR, ...)		
CONDITIONS	FINANCEMENT CIBLE	EVALUATION
1 projet de club + 1 planning N-1/N + Avis du CR + Identifier le public prioritaire	Création de nouveaux créneaux horaires spécifiques ou thématiques, frais d'intervenants complémentaires	Nombre de nouveaux licenciés par genre, type, catégories d'âge + Bilan des activités créées
ACTION ELIGIBLE : LABELLISATION DU CLUB DANS UNE DES THEMATIQUES DU LABEL FEDERAL : ESCRIME SANTE BIEN ETRE, ESCRIME POUR TOUS, ESCRIME COMPETITION, ATELIER D'ESCRIME ARTISTIQUE, ACADEMIE DE SABRE LASER		
CONDITIONS	FINANCEMENT CIBLE	EVALUATION
Respect du cahier des charges du label demandé + Identifier le public prioritaire	Contribution aux frais engagés pour être labellisé (frais de formation, frais d'intervenants, achat de matériels...)	Obtention du label
ACTION ELIGIBLE : DIVERSIFICATION DES PUBLICS (NOTAMMENT FEMININS, SENIORS, PUBLIC DES TERRITOIRES PRIORITAIRES, PUBLICS PORTEURS DE HANDICAP) ET ANIMATIONS A L'EXTERIEUR DU CLUB (PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE, PLAN MERCREDI, 30 MINUTES D'ACTIVITES, 2H00 AU COLLEGE, VACANCES APPRENANTES, MAISON SPORT SANTE, ROUTE DE D'ARTAGNAN, FESTIVAL ...)		
CONDITIONS	FINANCEMENT CIBLE	EVALUATION
Calendrier prévisionnel d'actions à l'extérieur - Cibler les publics éligibles (scolaire, éloignés de la pratique, féminine, personnes porteuses de handicap ...)	Frais d'intervention dans les milieux scolaire, périscolaire, extrascolaire, de fonctionnement de l'animation, supports de communication...	Bilan de l'action + Justification des frais engagés + nombre de nouveaux licenciés + référencement du club comme club inclusif
ACTION ELIGIBLE : CREATION ET CONTRIBUTION AU FONCTIONNEMENT D'ANTENNES OU DE SATELLITES DE CLUBS (ET NOTAMMENT DANS LES TERRITOIRES PRIORITAIRES ...)		
CONDITIONS	FINANCEMENT CIBLE	EVALUATION
Attestation d'ouverture du satellite + Identifier le public prioritaire ainsi que les territoires prioritaires	Achat de matériels complémentaires, autres frais d'intervention	Nombre de licenciés au sein du satellite N ou N-1/N



OBJECTIF OPERATIONNEL : DEVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE

THEMATIQUE : FORMATION DES ACTEURS FEDERAUX		
ACTION ELIGIBLE : ORGANISATION DE FORMATION OU DE SOUTIEN A LA FORMATION A L'ATTENTION DES DIRIGEANTS DE CLUB		
CONDITIONS	FINANCEMENT CIBLE	EVALUATION
Recueil de besoin des clubs	Frais de déplacement/restauration/hébergement, frais pédagogiques, prestations de service, frais d'organisation de formation	Nombre de dirigeants formés ou d'actions de formation réalisées
ACTION ELIGIBLE : ORGANISATION DE FORMATION OU DE SOUTIEN A LA FORMATION A L'ATTENTION DES ARBITRES DE CLUB POUR LES DIPLOMES D'ARBITRES DEPARTEMENTAUX		
CONDITIONS	FINANCEMENT CIBLE	EVALUATION
Recueil de besoin des clubs	Frais de déplacement/restauration/hébergement des intervenants/organiseurs, prestations de service, frais d'organisation de formation	Nombre d'arbitres formés ou d'actions de formation réalisées
THEMATIQUE : STRUCTURATION TERRITORIALE		
ACTION ELIGIBLE : SOUTIEN AU FONCTIONNEMENT DES CLUBS DE TOUTES LES DISCIPLINES		
CONDITIONS	FINANCEMENT CIBLE	EVALUATION
Demandes de clubs pour assurer un maintien d'activités	Mise à disposition d'encadrants, de matériels	Pas de fermeture de club ou augmentation/maintien du nombre de licenciés
ACTION ELIGIBLE : ANIMATION ET FONCTIONNEMENT DU COMITE DEPARTEMENTAL (REUNIONS, COLLOQUE, SEMINAIRE, COMMISSIONS)		
CONDITIONS	FINANCEMENT CIBLE	EVALUATION
Calendrier de réunions prévisionnel	Frais de déplacement/restauration/hébergement	Calendrier de réunions réalisées
ACTION ELIGIBLE : SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT D'ANTENNES OU DE SECTIONS OU A LA CREATION DE CLUBS DANS TOUS MILIEUX (RURAL, ZRR, PERI URBAIN, URBAIN)		
CONDITIONS	FINANCEMENT CIBLE	EVALUATION
Volonté d'extension + 1 projet départemental	Achat de matériels complémentaires, autres frais d'intervention	Nombre de nouvelles structures
THEMATIQUE : FIDELISATION DES LICENCIES		
ACTION ELIGIBLE : ORGANISATION DE STAGES, REGROUPEMENTS, ENTRAINEMENT COLECTIF, ENTRAINEMENT DE JEUNES		
CONDITIONS	FINANCEMENT CIBLE	EVALUATION
1 projet d'action du CD + Identifier le public prioritaire	Rémunération des intervenants, frais de déplacement/restauration/hébergement, frais d'organisation	Nombre de licenciés touchés
ACTION ELIGIBLE : ORGANISATION DE COMPETITIONS DE NIVEAU DEPARTEMENTAL TOUTES CATEGORIES D'AGE et TOUTES DISCIPLINES		
CONDITIONS	FINANCEMENT CIBLE	EVALUATION
1 calendrier + Identifier le public prioritaire	Rémunération des intervenants, frais de déplacement/restauration/hébergement, frais d'organisation	Nombre de compétitions organisées et de participants

Pour télécharger le document : [cliquez-ici](#)

ACTION ELIGIBLE :		
ORGANISATION DE PLATEAUX SPORTIFS POUR LES MOINS DE 13 ANS		
CONDITIONS	FINANCEMENT CIBLE	EVALUATION
1 calendrier + Identifier le public prioritaire	Rémunération des intervenants, frais de déplacement/restauration/hébergement, frais d'organisation	Nombre de plateaux organisés et de participants

THEMATIQUE : DIVERSIFICATION DES PUBLICS ET DES PRATIQUES		
ACTION ELIGIBLE : ACTIONS OU CONTRIBUTION A DES ACTIONS DE DECOUVERTE, DE FORMATION, DE SOUTIEN A LA FORMATION ET/OU D'ACCOMPAGNEMENT AU DEVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE FEMININE (ANIMATION, ADAPTATION DES CONDITIONS DE PRATIQUE, SOUTIEN A LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN FEDERAL EN FAVEUR DE LA MIXITE, SOUTIEN SPECIFIQUE A LA PRISE DE LICENCE ...)		
CONDITIONS	FINANCEMENT CIBLE	EVALUATION
1 projet d'actions du CD + Recueil de besoin du territoire + Identifier le public cible	Frais de déplacement, frais d'intervention, communication, Achat spécifique de matériels (bustier, équipement ...) pour la pratique féminine, Contribution à la prise en charge du coût de la licence	Bilan du projet - Nombre de licenciées - Nombre de clubs aidés - Nombre de participantes au réseau national mixité

ACTION ELIGIBLE : AIDE AU DEVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE EN MILIEU SCOLAIRE ET PERISCOLAIRE DES CLUBS ET DES PARTENAIRES DU SPORT SCOLAIRE (USEP, UNSS, FFSU, UGSEL) POUR DEVELOPPER LA PLACE DU SPORT A L'ECOLE, AU COLLEGE, A L'UNIVERSITE ET/OU ORGANISATION DE FORMATION OU DE SOUTIEN A LA FORMATION A L'ATTENTION DES PROFESSEURS D'EPS, DES ENSEIGNANTS, DES EDUCATEURS EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE SCOLAIRE ET UNIVERSITAIRE		
CONDITIONS	FINANCEMENT CIBLE	EVALUATION
1 projet d'actions du CD + Recueil de besoin des clubs + convention de partenariat + Identifier le public cible	Frais d'intervention dans le milieu scolaire/périscolaire, contribution à l'achat de matériel, frais de déplacement/restauration/hébergement des intervenants/organisateur, prestations de service, frais d'organisation de formation	Nombre de clubs aidés + nombre de licences pass découverte + nombre de clubs mobilisés

ACTION ELIGIBLE : ACTIONS OU CONTRIBUTION AUX ACTIONS DE DECOUVERTE, DE FORMATION, DE SOUTIEN A LA FORMATION ET/OU D'ACCOMPAGNEMENT DES CLUBS AU DEVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE DES PERSONNES PORTEUSES DE HANDICAP DANS LE CADRE DES 3000 CLUBS SPORTIFS PARA-ACCUEILLANTS		
CONDITIONS	FINANCEMENT CIBLE	EVALUATION
1 projet d'action du CD + Recueil de besoin des clubs + Identifier le public cible	Frais de déplacement/restauration/hébergement des intervenants/organisateur prestations de service, frais d'organisation de formation, achat de handifex, renouvellement de matériel	Nombre d'encadrants formés - Nombre de clubs (para-accueillants référencés dans le handiguide - Nombre de licenciés porteurs de handicap

OBJECTIF OPERATIONNEL : PROMOTION DU SPORT SANTE

THEMATIQUE : ESCRIME SANTE BIEN ETRE		
ACTION ELIGIBLE : SOUTIEN AUX CLUBS DANS LA MISE EN ŒUVRE D' ACTIONS EN FAVEUR DE LA SANTE, DU BIEN-ETRE ET DE PREVENTION DES VIOLENCES ET DES DISPOSITIFS NATIONAUX DEDIES (MAISON SPORT SANTE, SENTEZ-VOUS SPORT ...) ET/OU ORGANISATION OU PARTICIPATION A DES ACTIONS DE SENSIBILISATIONS AVEC DES PARTENAIRES (IME, EHPAD, CDOS, CROS ...)		
CONDITIONS	FINANCEMENT CIBLE	EVALUATION
1 projet d'action du CD + Recueil de besoin des clubs/CDx + convention de partenariat + Identifier le public cible	Contribution aux frais d'intervention, de formation d'encadrants, matériels, frais de déplacement, achat de matériels dédiés	Nombre de licences supplémentaires, nombre de personnes touchées

OBJECTIF OPERATIONNEL : DEVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE

THEMATIQUE : FORMATION DES ACTEURS FEDERAUX		
ACTION ELIGIBLE : ORGANISATION DE FORMATION OU DE SOUTIEN A LA FORMATION A L'ATTENTION DES DIRIGEANTS DE CLUB		
CONDITIONS	FINANCEMENT CIBLE	EVALUATION
Recueil de besoin du territoire	Frais de déplacement/restauration/hébergement, frais pédagogiques, prestations de service, frais d'organisation de formation	Nombre de dirigeants formés ou d'actions de formation réalisées
ACTION ELIGIBLE : ORGANISATION DE FORMATION A L'ATTENTION DES ENCADRANTS DES CLUBS POUR LES FORMATIONS D'ANIMATEUR, D'EDUCATEUR 1 OU CONTINUE		
CONDITIONS	FINANCEMENT CIBLE	EVALUATION
Recueil de besoin du territoire	Frais de déplacement/restauration/hébergement des intervenants/organiseurs, prestations de service, frais d'organisation de formation, matériels pédagogiques	Nombre d'encadrants formés ou d'actions de formation réalisées Nombre de diplômés
ACTION ELIGIBLE : ORGANISATION DE FORMATION + JNA A L'ATTENTION DES ARBITRES DES CLUBS POUR LES DIPLOMES D'ARBITRES DEPARTEMENTAUX ET REGIONAUX		
CONDITIONS	FINANCEMENT CIBLE	EVALUATION
Recueil de besoin du territoire	Frais de déplacement/restauration/hébergement des intervenants/organiseurs, prestations de service, frais d'organisation de formation, matériels pédagogiques	Nombre d'arbitres formés ou d'actions de formation réalisées - Nombre de diplômés
ACTION ELIGIBLE : ACCOMPAGNEMENT DES TUTEURS (REUNIONS, CONSEILS, FORMATION)		
CONDITIONS	FINANCEMENT CIBLE	EVALUATION
Calendrier et planning de réunions	Frais de déplacement, hébergement, restauration, location, communication	Bilan de l'action réalisée - Liste de tuteurs référents

THEMATIQUE : STRUCTURATION TERRITORIALE		
ACTION ELIGIBLE : COORDINATION TECHNIQUE ET PEDAGOGIQUE DES MEMBRES DE L'ETR (REUNIONS, GROUPE DE TRAVAIL, ACCOMPAGNEMENT DES COMMISSIONS REGIONALES, SEMINAIRES, COLLOQUES ...)		
CONDITIONS	FINANCEMENT CIBLE	EVALUATION
Calendrier et planning de réunions + 1 projet d'action	Frais de déplacement, hébergement, restauration, location, communication	Calendrier de réunions réalisé + Bilan ETR
ACTION ELIGIBLE : SOUTIEN AU FONCTIONNEMENT DES CD OU A LEUR CREATION		
CONDITIONS	FINANCEMENT CIBLE	EVALUATION
1 projet de développement du CR	Frais de déplacement, hébergement, restauration, communication, mise à disposition d'encadrants, de matériels, convention d'objectifs CR/CD	Bilan du projet - Nombre de CD créés et accompagnés

THEMATIQUE : FIDELISATION DES LICENCIES		
ACTION ELIGIBLE : ORGANISATION DU CALENDRIER DE COMPETITIONS REGIONALES (REUNIONS, VISITES) ET DE COMPETITIONS DE NIVEAU REGIONAL TOUTES CATEGORIES D'AGE ET TOUTES ARMES PORTEES PAR LE CR		
CONDITIONS	FINANCEMENT CIBLE	EVALUATION
1 calendrier de compétitions + règlement des compétitions + Identification des compétitions organisées par le CR	Rémunération des intervenants, frais de déplacement/restauration/hébergement, frais d'organisation, achat ou location de matériel, streaming	Nombre de clubs organisateurs - Nombre de licenciés compétiteurs toutes armes et toutes catégories d'âge

ACTION ELIGIBLE : ACCOMPAGNEMENT DES JEUNES SELECTIONNES A LA FETE DES JEUNES (REGROUPEMENT, PARTICIPATION A LA FETE DES JEUNES)		
CONDITIONS	FINANCEMENT CIBLE	EVALUATION
Identification des tireurs sélectionnés à la Fête des jeunes	Frais de déplacement/hébergement/restauration, location, équipements, frais de l'encadrement	Résultats sportifs
ACTION ELIGIBLE : ORGANISATION DES PLATEAUX SPORTIFS POUR LES MOINS DE 13 ANS		
CONDITIONS	FINANCEMENT CIBLE	EVALUATION
1 calendrier	Rémunération des intervenants, frais de déplacement/restauration/hébergement, frais d'organisation	Nombre de plateaux organisés et de jeunes licenciés touchés
ACTION ELIGIBLE : CONTRIBUTION A L'ORGANISATION DE CIRCUITS NATIONAUX OU DE COMPETITIONS INTERNATIONALES EN FRANCE DES ORGANISATEURS DU TERRITOIRE		
CONDITIONS	FINANCEMENT CIBLE	EVALUATION
1 projet d'action	Contribution aux frais d'organisation, prise en charge de la mise à disposition d'arbitres et de bénévoles, achat de matériels de pistes	Bilan de l'action
ACTION ELIGIBLE : CONTRIBUTION AUX FRAIS DES ATHLETES DU TERRITOIRE SELECTIONNES EN COMPETITIONS INTERNATIONALES		
CONDITIONS	FINANCEMENT CIBLE	EVALUATION
Feuilles de route	Prise en charge d'une partie des frais des tireurs sélectionnés non pris en charge FFE	Montant investi et nombre de tireurs aidés

THEMATIQUE : DIVERSIFICATION DES PUBLICS ET DES PRATIQUES		
ACTION ELIGIBLE : ACTIONS OU CONTRIBUTION AUX ACTIONS DE DECOUVERTE, DE FORMATION, DE SOUTIEN A LA FORMATION ET/OU D'ACCOMPAGNEMENT AU DEVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE FEMININE (ANIMATION, ADAPTATION DES CONDITIONS DE PRATIQUE, SOUTIEN A LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN FEDERAL EN FAVEUR DE LA MIXITE, SOUTIEN SPECIFIQUE A LA PRISE DE LICENCE ...)		
CONDITIONS	FINANCEMENT CIBLE	EVALUATION
1 projet d'actions du CR + Recueil de besoin du territoire + Identifier le public cible	Frais de déplacement, frais d'intervention, communication, Achat spécifique de matériels (bustier, équipement ...) pour la pratique féminine, Contribution à la prise en charge du coût de la licence	Bilan du projet - Nombre de licenciées - Nombre de clubs aidés - Nombre de participantes au réseau national mixité
ACTION ELIGIBLE : AIDE AU DEVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE EN MILIEU SCOLAIRE ET PERISCOLAIRE DES CLUBS ET DES PARTENAIRES DU SPORT SCOLAIRE (USEP, UNSS, FFSU, UGSEL) POUR DEVELOPPER LA PLACE DU SPORT A L'ECOLE, AU COLLEGE, A L'UNIVERSITE ET/OU ORGANISATION DE FORMATION OU DE SOUTIEN A LA FORMATION A L'ATTENTION DES PROFESSEURS D'EPS, DES ENSEIGNANTS, DES EDUCATEURS EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE SCOLAIRE ET UNIVERSITAIRE		
CONDITIONS	FINANCEMENT CIBLE	EVALUATION
1 projet d'actions du CR + Recueil de besoin des clubs + convention de partenariat + Identifier le public cible	Frais d'intervention dans le milieu scolaire/périscolaire, contribution à l'achat de matériel, frais de déplacement/restauration/hébergement des intervenants/organisateur, prestations de service, frais d'organisation de formation	Nombre de clubs aidés + nombre de licences pass découverte + nombre de clubs mobilisés
ACTION ELIGIBLE : CONTRIBUTION A LA PROMOTION DES JOP PARIS 2024 (SOP, JOP, TERRE DE JEUX, ACTIONS FEDERALES DEDIEES ...) POUR FAIRE DES JOP UNE FETE POPULAIRE		
CONDITIONS	FINANCEMENT CIBLE	EVALUATION
1 projet d'action du CR + Identifier le public cible	Frais d'intervention et d'organisation	Nombre de clubs mobilisés et nombre de personnes touchées

ACTION ELIGIBLE : ACTIONS OU CONTRIBUTION AUX ACTIONS DE DECOUVERTE, DE FORMATION, DE SOUTIEN A LA FORMATION ET/OU D'ACCOMPAGNEMENT DES CLUBS AU DEVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE DES PERSONNES PORTEUSES DE HANDICAP DANS LE CADRE DES 3000 CLUBS SPORTIFS PARA-ACCUEILLANTS

CONDITIONS	FINANCEMENT CIBLE	EVALUATION
1 projet d'actions du CR + recueil de besoin + convention de partenariat FFSA ou FFH + Identifier le public cible	Frais de déplacement/restauration/hébergement des intervenants/organiseurs, prestations de service, frais d'organisation de formation, achat de handifix, renouvellement de matériel	Nombre d'encadrants formés - Nombre de clubs (para-accueillants référencés dans le handiguide - Nombre de licenciés porteurs de handicap

OBJECTIF OPERATIONNEL : PROMOTION DU SPORT SANTE

THEMATIQUE : ESCRIME SANTE BIEN ETRE

ACTION ELIGIBLE : SOUTIEN AUX CLUBS ET CDX DANS LA MISE EN ŒUVRE D'ACTIONS EN FAVEUR DE LA SANTE (CANCER DU SEIN, SOLUTION RIPOSTE...), DU BIEN-ETRE ET DE PREVENTION DES VIOLENCES ET DES DISPOSITIFS NATIONAUX DEDIES (MAISON SPORT SANTE, SENTEZ-VOUS SPORT ...) ET/OU ORGANISATION OU PARTICIPATION A DES ACTIONS DE SENSIBILISATIONS AVEC DES PARTENAIRES (IME, EHPAD, CDOS, CROS ...)

CONDITIONS	FINANCEMENT CIBLE	EVALUATION
1 projet d'action du CR + Recueil de besoin des clubs/CDx + convention de partenariat + Identifier le public cible	Contribution aux frais d'intervention, de formation d'encadrant, matériels, frais de déplacement, achat de matériels dédiés	Nombre de licences supplémentaires, nombre de personnes touchées

OBJECTIF OPERATIONNEL : ACCESSION HAUT NIVEAU

THEMATIQUE : ETR ACTIONS SPORTIVES

ACTION ELIGIBLE : ORGANISATION DE STAGES DE DETECTION EN FAVEUR DES M13 ET M15 ET DE REGROUPEMENTS REGIONAUX

CONDITIONS	FINANCEMENT CIBLE	EVALUATION
Stratégie régionale d'accession au haut niveau	Frais de déplacement/restauration/hébergement, frais d'organisation	Nombre de licenciés touchés + résultats fête des jeunes et challenge de France

ACTION ELIGIBLE : SOUTIEN INDIVIDUEL AUX TIREURS A POTENTIEL DETECTES

CONDITIONS	FINANCEMENT CIBLE	EVALUATION
Stratégie régionale d'accession au haut niveau	Contribution financière aux frais engagés des jeunes sélectionnés sur les compétitions internationales non pris en charge par la FFE	Nombre d'athlètes bénéficiaires et montant - Bilan des résultats sportifs

THEMATIQUE : ETR ENCADREMENT

ACTION ELIGIBLE : REMUNERATION DES INTERVENANTS DANS LE CADRE DE LA DETECTION REGIONALE ET AUTRES ACTIONS DE DETECTION ET D'ACCOMPAGNEMENT DES SPORTIFS REGIONAUX A POTENTIEL

CONDITIONS	FINANCEMENT CIBLE	EVALUATION
Stratégie régionale d'accession au haut niveau	Rémunération d'intervenants	Nombre d'intervenants et qualité + bilan d'action

Pour télécharger le document : [cliquez-ici](#)

THEMATIQUE : ETR OPTIMISATION DE L'ENTRAINEMENT

ACTION ELIGIBLE : INTERVENTION DE PERSONNELS DEDIES A L'OPTIMISATION DE LA PERFORMANCE (PREPARATEUR PHYSIQUE, MENTAL, MEDICAL, PARA MEDICAL ...) DANS LE CADRE DE LA STRATEGIE REGIONALE D'ACCESSION

CONDITIONS	FINANCEMENT CIBLE	EVALUATION
Stratégie régionale d'accession au haut niveau	Rémunération d'intervenants	Nombre d'intervenants et qualité + bilan d'action

THEMATIQUE : PPF ACTIONS SPORTIVES

ACTION ELIGIBLE : CONTRIBUTION A LA STRUCTURATION ET AU FONCTIONNEMENT DES STRUCTURES REFERENCEES D'ACCESSION HN DE NIVEAU TERRITORIAL

CONDITIONS	FINANCEMENT CIBLE	EVALUATION
Stratégie régionale d'accession au haut niveau - Identification des structures d'accession du PPF et des référents	Contribution aux frais de fonctionnement	Bilan de l'action - Complétude des informations sur le PSQS

THEMATIQUE : PPF ENCADREMENT

ACTION ELIGIBLE : CONTRIBUTION A LA REMUNERATION DES MAITRES D'ARMES INTERVENANT DANS LE CADRE DES STRUCTURES D'ACCESSION DU PPF

CONDITIONS	FINANCEMENT CIBLE	EVALUATION
Stratégie régionale d'accession au haut niveau	Rémunération d'intervenants	Nombre d'intervenants et qualité + bilan d'action

THEMATIQUE : PPF OPTIMISATION DE L'ENTRAINEMENT

ACTION ELIGIBLE : SOUTIEN Intervention de personnels dédiés à l'optimisation de la performance (préparateur physique, mental, médical, para médical ...) dans le cadre de la stratégie régionale d'accession

CONDITIONS	FINANCEMENT CIBLE	EVALUATION
Stratégie régionale d'accession au haut niveau	Rémunération d'intervenants	Nombre d'intervenants et qualité + bilan d'action



ÉVOLUTION DES LICENCES	STRATÉGIE DE STRUCTURATION ET DE PROGRÈS DU CLUB	ADAPTATION DES BESOINS HUMAINS
<p>[0-30] licenciés</p> 	<p>RÉPONDRE A UN BESOIN OU RÉPONDRE A UNE INTENTION</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nouveau club ou petit club, • Un minimum de créneaux par catégorie de public - 2 jours au moins, • Du matériel qui permet de pratiquer, • Un kit première touche et du matériel spécifique non électrique, simple, • Lancement d'activités de loisirs, éducatives, découverte • De la communication numérique (site/réseau social) + My Coach 	<p>Des bénévoles pour constituer et faire fonctionner le bureau</p> <p>Un prête-nom professionnel ou un professionnel</p> <p>Au moins un arbitre en formation départementale</p>



<p>[31-50] licenciés</p> 	<p>MAINTENIR ET STABILISER L'OFFRE</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des idées pour son club, formalisées • Augmentation du nombre de créneaux - 3 jours minimum par semaine ou élargissement de plages horaires • Appareillage électrique • Un équipement dédié (location ou achat à privilégier par le licencié) : Une veste, un pantalon, un masque, une arme • Intégration d'une démarche compétitive • Organisation d'un système de progression des habiletés d'escrime • Impulsion de création d'une école d'escrime en faveur des plus jeunes • Maintien d'une activité de loisirs, d'une activité éducative et de découverte • Des actions (sportives ou non sportives) de convivialité des licenciés • Des actions d'escrime locales (forum, participation aux animations de la ville) pour faire connaître le club • Un site internet et un réseau social + Mycoach 	<p>Un bureau élargi</p> <p>Au moins un encadrant en formation fédérale (animateur/éducateur)</p> <p>Au moins un arbitre en formation régionale</p> <p>Intervention d'encadrants professionnels en fonction des possibilités du club</p>
---	--	---



ÉVOLUTION DES LICENCES	STRATÉGIE DE STRUCTURATION ET DE PROGRÈS DU CLUB	ADAPTATION DES BESOINS HUMAINS
<p>[51-75] licenciés</p> 	<p>OPTIMISER L'OFFRE AU REGARD DU PROFIL DU CLUB</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une ambition pour son club, formalisée • Des pistes mobiles • Développement d'une école d'escrime pour les moins de 13 ans avec programme d'apprentissage • Développement des pratiques compétitives avec entraînement et inscription en compétition • Maintien d'une activité de loisirs, d'une activité éducative et de découverte • Introduction de pratiques d'escrime disciplinaire (épée ou fleuret ou sabre ou sabre laser ou escrime artistiques) ou d'une autre offre de pratique thématique éveil, fitness, extérieure, grandeur nature, handi, senior...) • Des prestations d'escrime à l'extérieur (animation, initiation, CLSH, interventions scolaires ...) • Constitution d'un lieu de vie au sein du club pour créer l'ambiance • Un site internet et un réseau social + Mycoach + organisation de la communication interne et externe 	<p>Des bénévoles référents en plus des membres du bureau élargi</p> <p>Intervention d'encadrants professionnels dédiés en fonction des services et des pratiques d'escrime</p> <p>Continuité de formation fédérale d'animateur, d'éducateur, d'arbitre (au moins 1 animateur, 1 éducateur, 1 arbitre départemental, 1 arbitre régional)</p> <p>Mise en formation professionnelle d'un licencié titulaire d'un diplôme fédéral</p>



<p>[76-100+] licenciés</p> 	<p>DÉVELOPPER UN MODELE DE CLUB COMPÉTITIF/LOISIRS/ÉDUCATIF</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un véritable projet de club formalisé • Un partenariat de la collectivité • Création d'annexes, d'antennes, de satellites • Une salle d'escrime dédiée avec des services (leçon individuelle sur réservation, des plannings différenciés, des horaires étendus et de nombreuses plages horaires pour répondre aux besoins des licenciés, un atelier, espace d'accueil, un bureau, une boutique ...) • Une offre de pratiques en club qui se diversifie : des possibilités de créneaux variées en fonction des publics (plusieurs créneaux pour une même catégorie de personnes, des créneaux différents en fonction des besoins des pratiquants et des pratiques) • Optimisation du fonctionnement de l'école d'escrime pour les moins de 13 ans • Accompagnement structuré de tous les licenciés en fonction de leur projet • Maintien d'une activité de loisirs, d'une activité éducative et de découverte • Des prestations de service et des animations extérieures au profit du développement du club en nombre de licenciés et de son autonomie • Des interventions dans les écoles, dans les temps périscolaire ou extrascolaire en partenariat avec la collectivité ou d'autres partenaires dans l'intérêt du projet du club • Un club house, un lieu de vie interne, des actions pour organiser la convivialité et recevoir • Un site internet et un réseau social + Mycoach + organisation de la communication interne et externe 	<p>Des bénévoles référents en plus des membres du bureau élargi et d'autres bénévoles</p> <p>1 emploi salarié de maître d'armes</p> <p>Intervention d'encadrants professionnels dédiés en fonction des pratiques d'escrime</p> <p>Des encadrants animateurs et éducateurs en fonction des services du club</p> <p>Des arbitres sur 3 niveaux : départemental, régional, national</p> <p>Continuité de formation fédérale des licenciés</p>
---	---	--



S'INSCRIRE DANS LE DEVELOPPEMENT DE NOTRE FEDERATION

La Fédération Française d' Escrime poursuit un objectif collectif de résultat qui est de tendre vers 60.000 licenciés au 31 août 2024.

Cette ambition passe par la structuration de notre modèle associatif et la dynamique que chacun des clubs affiliés de notre fédération possède.

Il appartient à tous de proposer des actions pour inciter le plus grand nombre à pratiquer nos disciplines et à fidéliser nos licenciés.

Chaque licencié.e ou futur.e licencié.e doit pouvoir trouver sa place dans l'action du club et contribuer à la réussite de celui-ci.

Cette fiche technique est un outil au service du club pour l'accompagner dans la rédaction de son projet associatif.

QU'EST-CE QU'UN PROJET ASSOCIATIF ?

Le projet associatif est le résultat d'une réflexion collective sur ce que souhaitent réaliser les membres d'une association et sur la manière dont ils veulent le faire.

Le but du projet est de rendre lisible et visible la stratégie du club vis-à-vis de ses licenciés, de ses partenaires institutionnels et privés pour :

- Donner du sens à ses actions à partir d'un diagnostic
- Avoir une ligne directrice commune pour engager l'ensemble des membres de l'association
- Présenter et communiquer sur l'association

Il définit les valeurs et les objectifs du club.

Il répond à trois grandes questions :

- 1. QUI sommes-nous ?**
- 2. VERS QUOI voulons nous aller ?**
- 3. COMMENT voulons-nous y aller ?**

Le projet associatif contribue à la structuration et au développement du club.

Pour télécharger l'annexe : [cliquez-ici](#)

AIDE A LA STRUCTURATION DE SON PROJET

DÉCRIRE SON ASSOCIATION

Qui sommes-nous ?

- Nos coordonnées
- Qui sont les dirigeants ?
- Qui sont les principaux acteurs du club (licenciés, collectivités territoriales, partenaires privés...) ?
- Quelles sont nos valeurs, notre vocation, nos principes de fonctionnement ?
- Quelle est notre histoire ?
- Quel est notre territoire d'intervention ?
- Quels sont les forces et les faiblesses de l'association ?
- Quels sont nos moyens et ressources pour agir ?

CHOISIR SES ORIENTATIONS ET SON FIL CONDUCTEUR

Vers quoi voulons-nous aller ?

- Quelles perspectives pour le club ? Quelle ambition ? Quelle vision ? Quel cap à moyen et long terme ?
- A quels besoins voulons-nous répondre ?
- Quels sont nos objectifs ?
- Quels moyens veut-on y mettre ?

ÉLABORER SON PLAN D' ACTIONS

Comment voulons-nous y aller ?

- Quels sont nos objectifs ?
- Quelles sont nos idées d'actions ?
- Quelles ressources (humaines, financières, matérielles) pour chaque action ?
- Quelle évaluation ? Quelle régulation ?

QUELQUES IDÉES DE PLANS TYPES ...

EXEMPLE 1

Référence : Boîte à outil DLA
(Dispositif Local d'Accompagnement)

1. **Diagnostic** : Etat des lieux - Analyse
2. **Formalisation du projet** : Définition des orientations et des objectifs – identification des ressources et des conditions de réussite
3. **Traduction du projet** : Plan d'actions et fiche action
4. **Evaluation du projet** : Bilan quantitatif, qualitatif et financier.

EXEMPLE 2

Référence : Centre national d'appui et de ressources du sport et le CNOSF

1. **Identité de l'association** : Nom de l'association, date de création, objet, localisation, siège social
2. **Etat actuel de l'association** : les valeurs, les membres, l'organisation, les grands domaines d'activité, les principaux publics, les partenaires
3. **Les points forts et à améliorer** : Chiffres clés, état des lieux, bilan des actions...
4. **Les orientations choisies sur une période donnée** : orientation 1, orientation 2...
5. **Les actions à mettre en œuvre pour chaque orientation** : actions, évaluation.

ORIENTATION STRATEGIQUE :

Positionner l'enjeu ou l'orientation à laquelle l'action fait référence par rapport au projet du club.

<i>Pilotage</i>	Nommer le pilote ou le référent de l'action
<i>Description de l'action</i>	<p>Ecrire quelques lignes pour décrire l'action et sa mise en œuvre</p> <ul style="list-style-type: none"> • Quoi ? • Quel objectif ? • Pourquoi ? • Pour qui ? • Comment ?
<i>Nombre de participants</i>	<p>Préciser la cible et le volume de personnes attendus</p> <ul style="list-style-type: none"> • Qui sont les participants à l'action ? • Qui est ciblé par l'action ? • Combien de personnes sont attendues/concernées ou vont participer ?
<i>Date</i>	<p>Préciser la date ou la période</p> <ul style="list-style-type: none"> • Quelle est la date prévue ?
<i>Lieu</i>	<p>Préciser le ou les lieux du déroulement de l'action</p> <ul style="list-style-type: none"> • Quel est le lieu identifié ?
<i>Budget</i>	<p>Identifier le budget de fonctionnement. Il doit être équilibré.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Quelles sont les charges prévisionnelles ? • Quels sont les produits prévisionnels ?
<i>Personnes associées</i>	<p>Identifier les personnes ressources et les partenaires mobilisés pour mettre en œuvre l'action</p> <ul style="list-style-type: none"> • Qui sont les personnes associées du club ? • Quels sont leurs rôles ? leurs tâches ? • Qui sont les partenaires ciblés ? • Comment se traduit leur engagement ?
<i>Evaluation</i>	<p>Identifier les indicateurs d'évaluation quantitatifs et qualitatifs</p> <p>Rédiger un compte rendu de l'action</p> <p>Etablir le budget réalisé</p> <p>Récupérer tous les justificatifs d'engagements financiers et les bilans</p>

Pour télécharger l'annexe : [cliquez-ici](#)



FÉDÉRATION FRANÇAISE
ESCRIME

PROJET SPORTIF FÉDÉRAL

NOTE DE CADRAGE 2023

L'ESCRIME POUR
TOUS!!!

FÉDÉRATION FRANÇAISE D'ESCRIME



7 Porte de Neuilly
93160 Noisy le Grand

Tél : +33 1 87 12 30 00